RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mercredi 30 mars 2022

FERMETURE DE LA MAISON MÉDICALE DE GARDE DE COURNON D'AUVERGNE : UNE DÉCISION PRISE UNILATÉRALEMENT PAR L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a été informée le lundi 28 mars de la fermeture de la maison médicale de garde de Cournon d'Auvergne, à compter du 1er avril. Cette décision a été prise unilatéralement par l'association gestionnaire.
En lien avec l'ARS, le Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Puy-de-Dôme a pris contact avec les médecins du secteur pour établir un nouveau tableau de gardes**.** L'Agence souhaite rappeler aux habitants qu'il reste nécessaire d'appeler le 15 en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux pour une orientation adaptée.

Pour accéder à un médecin en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux (le soir, la nuit, le week-end), un système de garde – permanence des soins ambulatoire – est prévu dans la région.

L'Agence régionale de santé est chargée de d'organiser la permanence des soins dans la région. A cette fin, un cahier des charges élaboré par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes présente les principes d'organisation de cette permanence des soins par territoire, ainsi que les modalités de rémunération des médecins contribuant. L'organisation effective des gardes dans les territoires, relève du Conseil départemental de l'Ordre des médecins qui établit un tableau des médecins libéraux inscrits **sur la base du volontariat**, pour chaque période de garde (nuit, dimanche, jour férié).

La décision de la fermeture de la maison médicale de garde de Cournon d'Auvergne a été prise par l'association gestionnaire. **L'ARS n'a en aucun cas retiré des moyens financiers ou l'autorisation de fonctionner** de la maison de médicale de garde.

Dans ce contexte, le **Conseil de l'Ordre des médecins du Puy-de-Dôme a pris contact avec tous les médecins du secteur pour établir un nouveau tableau de gardes**. L'Agence précise qu'elle maintiendra son appui, y compris financier, de la maison médicale de garde à Cournon d'Auvergne dans le cas où des médecins du secteur souhaiteraient s'y engager, de manière coordonnée avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins.

L'ARS souhaite rappeler aux habitants du secteur nécessitant un soin en dehors des horaire d'ouverture des cabinets de continuer d'appeler le 15 (ou le 114 pour les personnes malentendantes) et de ne se déplacer pas directement aux urgences.

En fonction de votre état de santé, un médecin :
- vous donnera les conseils médicaux nécessaires ;
- vous orientera vers un médecin de garde ou programmera une visite à domicile ;
- en cas d'urgence, il vous dirigera vers un service d'urgence ou organisera l'intervention d'une équipe adaptée.

Contact presse
Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03